

L'EPSM des Flandres recrute

- PSYCHOLOGUE (H/F) -

Aurore - Espace Jean-Baptiste Pussin - Pôle G04

Poste à pourvoir dès que possible

Contact

Responsable RH

Mme LEROUGE

Secretariat.DRH@epsm-fl.fr

-

Renseignements

Le chef de pôle Docteur DURAND

jean-paul.durand@ghtpsy-npdc.fr

La Directrice déléguée des pôles de psychiatrie adulte de Flandre maritime

Isabelle.riou@ghtpsy-npdc.fr

-

Date limite de candidature :

31 août 2025

Candidature à adresser à :

Secrétariat DRH

790 route de Locre

BP139

59270 BAILLEUL cedex

Secretariat.DRH@epsm-fl.fr

Description du contexte / environnement du poste

Lieu d'exercice : Pôle G04 – Aurore (Espace Jean-Baptiste Pussin), Cappelle la Grande

Missions générales

Missions principales confiées à l'agent

Les missions du Psychologue sont définies par l'Article 2 du Décret du 31 janvier 1991 modifié portant statut particulier des Psychologues de la Fonction Publique Hospitalière.

Elles s'inscrivent dans le cadre d'un fonctionnement en équipe pluridisciplinaire et se déclinent sur 3 axes : un axe clinique, un axe institutionnel et un axe formation- information-recherche (FIR).

La mise en œuvre de ces fonctions fait appel à des méthodes, moyens et techniques choisis en toute autonomie par le Psychologue qui tient compte de la singularité de la personne ou du groupe.

Description des missions et activités du poste :

- 1) Activités cliniques auprès des patients :
 - Recueil et analyse des besoins et des demandes.
 - Contribution au diagnostic sur le fonctionnement psychique d'un patient.
 - Accompagnement psychologique adapté à la souffrance de chaque patient et de leur famille.
 - Pratiques d'entretiens individuels ou collectifs.
 - Bilans psychologiques (recueil d'informations, entretien, interprétation, synthèse et restitution).
 - Psychothérapies.
 - Implication en équipe pluri professionnelle à l'élaboration du projet de soins individualisé
- 2) Activités cliniques institutionnelles :
 - Participation aux réunions institutionnelles (réunions d'équipes, synthèses...)
 - Analyses des pratiques.
 - Contribution au projet de pôle et au projet d'établissement.
 - Accueil, encadrement et formation des étudiants en psychologie.
- 3) Activités de formation, d'information et de recherche
 - Groupes de réflexion et supervision théorico-cliniqueRéalisation d'études et recherche en psychologie, enseignement, formation, théorisation, publication, travaux personnels et collectifs
 - Veille scientifique personnelle et collective : actualisation des connaissances, participation à des congrès, colloques, lectures...
- 4) Activités spécifiques au secteur :
 - Intervention sur l'ensemble des unités du pôle,
 - Suivi psychothérapique des patients et accompagnement des équipes soignantes dans leurs pratiques au sein d'une approche institutionnelle et relationnelle
 - Participer aux bureaux de pôle
 - Pratiques des tests projectifs.

Missions transversales et ponctuelles

- Participation au collège des psychologues
- Participation aux bureaux de pôle 1 à 2 fois/mois
- Mission polaire possible

Siège administratif

790 route de Locre,

BP139 59270 Bailleul cedex

03 28 43 45 46

epsm-des-flandres.fr

Caractéristiques particulières du poste

Moyen mis à disposition

- L'accès à un bureau équipé d'un poste informatique
- Mallettes de tests

Contraintes spécifiques

- Continuité dans les prises en charge des patients, amenant une mobilité dans les diverses structures de soin du service.

Responsables fonctionnels / Liens privilégiés

N+1 : Salamata BA, Directrice des Ressources Humaines, des Relations Sociales et des Affaires Médicales

Evaluateur (si différent du N + 1) : Directeur référent du pôle

Relations fonctionnelles : Praticien Hospitalier Chef de Pôle, Praticien Hospitalier Responsable de Secteur, Praticien Hospitalier Responsable de l'Unité fonctionnelle, CSS/Assistant de Pôle, Equipe pluridisciplinaire.

Compétences attendues et souhaitées

Formation ou qualification

- Titulaire du concours sur titre
- Titulaire d'un master 2 ou d'un DESS de psychologie (clinique, psychopathologie) ou d'un des diplômes mentionnés à l'article 4 du Décret n°2010-1323 du 4 novembre 2010 portant modification de divers statuts particuliers de la fonction publique hospitalière
- Permis B souhaité

Connaissances particulières

Mobilisation des supports théoriques pour une approche psychodynamique des situations cliniques et institutionnelles, notamment : approches intégratives.

Savoir-faire

- Recueil et analyse des besoins et des demandes
- Capacité à conduire un entretien et/ou capacité à animer un groupe
- Assurer une continuité des soins en prenant en compte la singularité du patient
- Mise en questionnement des prises en charge globales et des dynamiques institutionnelles
- Capacité réflexive
- Définit et mène des bilans psychologiques
- Sait définir ses besoins de formation
- Mène des actions de formation
- Disponibilité professionnelle et adaptabilité,
- Capacité d'intégration à une équipe pluridisciplinaire,
- Capacité à partager l'information,
- Capacités d'analyse et de distanciation dans les situations qui mobilisent des affects intenses ;
- Rigueur, sens des responsabilités ;
- Utilisation de l'outil informatique.

Savoir-être

- Capacité d'écoute
- Sens de l'éthique et de la responsabilité
- Autonomie professionnelle « Le psychologue est responsable, en toute autonomie, du choix et de l'application de ses modes d'intervention, des méthodes ou techniques qu'il conçoit et met en œuvre, ainsi que des avis qu'il formule », code de déontologie des Psychologues
- Travail d'élaboration de sa pratique clinique
- Sens de la discrétion et de la confidentialité
- Rigueur, méthode et organisation
- Sens du travail en équipe
- Communication